

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2014

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes WEIXLER Colette, GRUNENBERGER Laetitia, DECK Nathalie, JEHL Nathalie et SIMLER Agnès

MM GROLLEMUND René, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, CHASTE Bruno, SCHÖNSTEIN Laurent, HABERKORN Christophe, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas (arrivé au point "Compte-rendu de réunions")

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mr HABERKORN Christophe

Ordre du jour

1. Désignation d'une secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (droit de préemption urbain, permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme)
5. Aménagement de la rue d'Alsace
6. Commission d'appel d'offres
7. Temps d'activités péri-éducatifs
8. Cérémonies commémoratives de la Libération (70^{ème} anniversaire)
9. Vente de fruits
10. Personnel communal : régime indemnitaire
11. Divers
 - 11.1. Travaux de voirie 2015
 - 11.2. Lotissement du Moulin
 - 11.3. Travaux à l'école
 - 11.4. Rencontre avec Mr Straumann
 - 11.5. Prochaine réunion
 - 11.6. Informations diverses

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Haberkorn Christophe est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé par les membres du conseil municipal.

3. COMPTE RENDU DE REUNIONS

Les comptes rendus ci-après ont été présentés :

- réunion de la commission intercommunale culturelle par Mme Jehl Nathalie
- réunion de la commission intercommunale de l'environnement par Mr Schönstein Laurent
- réunion de la commission intercommunale de la communication par Mme Deck Nathalie et Mr Haberkorn Christophe
- réunion du bureau de la CdC du Pays du Ried Brun par Mr le Maire
- réunion de la commission communale des affaires culturelles et bulletin communal par Mme Deck Nathalie
- réunion du comité de pilotage du marché de Noël par Mme Deck Nathalie

Mr le Maire et Mr Grollemund René ont assisté à l'inauguration de la nouvelle drague mise en place aux Ballastières Werny.

Mr Simler Etienne présente le devis relatif au traçage des places de stationnement. Un traçage sera également matérialisé devant l'école pour le bus.

Une réflexion par rapport à la mise en place ou déplacement de passages piétons sera engagée lors de l'étude d'aménagement de places de stationnement dans la grand'rue.

4. URBANISME**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la transaction de la parcelle sise section 4 n° 217/35 d'une surface de 1 are 59 et 2/400° de la parcelle sise section 4 n°52 d'une superficie de 4 ares 32.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un avis favorable est émis au permis de construire déposé la SCI ZOMEO (Remetter Antoine) pour la construction d'un centre de contrôle automobile.

DECLARATION PREALABLE

Une déclaration préalable a été transmise par Mr Jacob Jean-Paul pour la construction d'une terrasse. Des pièces complémentaires ont été sollicitées.

Une suite favorable est donnée à déclaration préalable déposée par Mme Vogel Solange pour la construction d'un abri de jardin dans le prolongement de la terrasse existante.

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Me Burdloff pour le terrain sis section 4 n° 217/35 d'une surface de 1 are 59.

5. AMENAGEMENT DE LA RUE D'ALSACE

Par délibération du conseil du 20 mai 2014, il a été décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la rue d'Alsace.

Un avis d'appel public à concurrence est paru sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, sur le site de la commune de Grussenheim et dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Les critères qui ont été fixés sont les suivants :

- prix : 60 points
- valeur technique de l'offre : 40 points

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Lot 1 : Voirie

1-VALEUR TECHNIQUE		ENTREPRISES						
Règlement de consultation	points	ALTER	TP SCHMITT	EUROVIA	COLAS	PONTIGGIA	VOGEL	LINGENHELD
Analyse du chantier	6	5	6	6	6	6	6	6
engagement produits	12	12	12	12	12	12	12	12
Méthodologie d'exécution	12	12	12	12	12	11	12	11
Organisation - sécurité	6	6	6	6	6	6	6	6
Installation et moyens	4	4	4	4	4	4	4	4
TOTAL 1	40	39	40	40	40	39	40	39

2-PRIX		ALTER	TP SCHMITT	EUROVIA	COLAS	PONTIGGIA	VOGEL	LINGENHELD
		142 984,00 €	141 995,60 €	144 850,00 €	128 703,06 €	117 669,00 €	124 744,00 €	119 860,00 €
TOTAL 3	60	51,39	51,73	50,76	56,25	60,00	57,59	59,26

TOTAL 1+2	100,00	90,39	91,73	90,76	96,25	99,00	97,59	98,26
------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

CLASSEMENT	ALTER	TP SCHMITT	EUROVIA	COLAS	PONTIGGIA	VOGEL	LINGENHELD
	7	5	6	4	1	3	2

Lot 2 : Câbles

1-VALEUR TECHNIQUE		ENTREPRISES					
Règlement de consultation	points	VIGILEC	SOBECA	EIFPAGE	LRE	ETPE	
Analyse du chantier	6	5	5	6	6	6	
engagement produits	12	12	12	12	12	12	
Méthodologie d'exécution	12	12	12	11	11	11	
Organisation - sécurité	6	6	6	6	6	6	
Installation et moyens	4	4	4	4	4	4	
TOTAL 1	40	39	39	39	39	39	

2-PRIX		38 796,80 €	38 310,70 €	40 072,70 €	39 548,50 €	35 575,50 €	
TOTAL 3	60	56,38	56,92	54,94	55,53	60,00	

TOTAL 1+2	100,00	95,38	95,92	93,94	94,53	99,00	
------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--

CLASSEMENT		3	2	5	4	1	
-------------------	--	----------	----------	----------	----------	----------	--

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de retenir :

- l'entreprise Pontiggia de Horbourg-Wihr pour le lot n° 1
- l'entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour le lot n° 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité sa décision
- autorise Mr le Maire à signer les marchés et toutes les pièces y afférentes

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue d'Alsace, les lignes téléphoniques seront enfouies. La partie privative de l'enfouissement des lignes téléphoniques sera à la charge de chaque propriétaire concerné. Un courrier sera adressé à tous les riverains.

En outre, un courrier sera également transmis aux propriétaires des terrains nus jouxtant la rue d'Alsace afin de leur proposer de réaliser des travaux de viabilisation (assainissement & eau) pour éviter d'effectuer des tranchées dans les prochaines années sur la nouvelle chaussée.

6. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le tribunal administratif de Strasbourg a annulé l'élection des membres de la commission d'appel d'offres du 22 avril 2014 (4 membres titulaires et 4 membres suppléants au lieu de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants).

Il y a donc lieu d'élire de nouveaux membres.

Vu l'article 22, II et III du code des marchés publics,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote au scrutin de liste à bulletins secrets les membres de la commission d'appel d'offres de la commune :

Président : KLIPFEL Martin	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Simler Etienne	Chaste Bruno
Sutter Thomas	Simler Agnès
Grunenberger Laetitia	Obert Jean-Paul

7. TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIFS (TAP)

Mr le Maire présente le programme qui a été proposé au titre de la 1^{ère} période (du 2 septembre 2014 au 17 octobre 2014). Il indique, en outre, qu'une information a été transmise aux parents d'élèves pour un projet de périscolaire (accueil des enfants de 16 h 30 - à l'issue des TAP - jusqu'à 18 heures 30).

Il est également précisé que la facturation et les rémunérations des animateurs des TAP est à présent prises en charge par la Jeunesse du Ried.

Mr le Maire propose également de maintenir le $\frac{1}{4}$ d'heure de récréation (de 15 h 15 à 15 h 30) et la prise en charge du coût de ce dernier.

Il indique qu'à ce jour 8 enfants sont inscrits aux TAP (6 enfants pour les 4 jours de la semaine, 1 enfant deux fois par semaine et 1 enfant pour une période ultérieure). Quant au projet de périscolaire, seuls deux enfants ont été inscrits.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- de maintenir le $\frac{1}{4}$ d'heure de récréation de 15 h 15 à 15 h 30 et les TAP de 15 h 30 à 16 h 30
- de ne proposer qu'une seule animation au vu des enfants inscrits étant précisé que la seconde activité pourra être proposée si des inscriptions en nombre suffisant sont enregistrées à la rentrée
- décide de ne pas prendre en charge le coût du $\frac{1}{4}$ d'heure (par 5 voix pour la prise en charge, 8 contre et 1 abstention)
- de ne pas mettre en place l'activité périscolaire à la rentrée 2014/2015 en raison du faible nombre d'inscription.

Un courrier relatant ces décisions sera adressé à tous les parents d'élèves.

8. CEREMONIES COMMEMORATIVES DE LA LIBERATION (70^{ème} ANNIVERSAIRE)

Mr Sutter Thomas présente les grandes lignes des cérémonies commémoratives du 70^{ème} anniversaire de la Libération proposées par la commission communale.

La date du dimanche 25 janvier 2015 est retenue pour le temps de commémoration et le week-end des 27 et 28 juin 2015 pour un moment de festivités avec notamment l'inauguration du sentier de la mémoire.

Outre les démarches administratives (invitations) et techniques (peinture du char), la commission communale sollicite la municipalité pour un engagement financier (travaux et acquisition de matériels nécessaires pour le sentier de la mémoire et projet de mise en place d'un monument).

Le conseil municipal décide :

- par 13 voix pour et 1 abstention, d'allouer une enveloppe de 5 000 € pour les dépenses de matériels et travaux afférents aux cérémonies commémoratives du 70^{ème} anniversaire de la Libération
- de solliciter une subvention de l'Etat pour le projet de sentier de la mémoire.

9. VENTE DE FRUITS

Comme les années passées, il est proposé de procéder à une adjudication du produit des arbres fruitiers.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à une adjudication de fruits et fixe la date au jeudi 21 août 2014 à 19 heures 30
- fixe le prix du lot de pommes à 15 € et du lot de quetsches à 20 €.

10. PERSONNEL COMMUNAL : REGIME INDEMNITAIRE

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant que, conformément au décret n°2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées,

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent,

Le conseil municipal,

- **INFORME** que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie C ainsi que ceux appartenant aux grades de catégorie B ;
- **DECIDE** d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau ci-dessous et ce, à compter du 1^{er} juillet 2014

Cadre(s) d'emplois	Grade(s)
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
Adjoint technique territorial	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) cité ci-dessus. Ces agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent, seront ainsi rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définis par le cycle de travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps complet,

leur montant sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

- **CHARGE** l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la commune de Grussenheim selon les modalités exposées ci-dessus.
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

11. DIVERS

11.1. TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Afin de pouvoir préparer les demandes de subventions, les conseillers municipaux sont invités à réfléchir aux travaux de voirie qui seront réalisés en 2015. Ce point sera rediscuté lors de la prochaine séance.

11.2. LOTISSEMENT DU MOULIN

Deux candidats se sont manifestés pour l'acquisition du terrain communal au lotissement du Moulin. Mr le Maire a reçu un candidat. Ce dernier souhaite réserver le terrain pour une durée de trois mois. Le conseil municipal charge Mr le Maire de contacter le second acquéreur potentiel afin de connaître sa position (délai d'acquisition). Le conseil fait observer qu'accorder un délai peut être risqué et qu'il serait opportun de vendre ce terrain au premier payeur.

11.3. TRAVAUX A L'ECOLE

Durant les vacances scolaires, des bancs seront remis en peinture.

11.4. RENCONTRE AVEC MR STRAUMANN

Mr Straumann souhaite rencontrer les nouveaux conseillers. La date du mardi 9 septembre 2014 à 19 heures 30 lui sera proposée.

11.5. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du conseil municipal est fixé au mardi 9 septembre 2014 à 20 heures.

11.6. INFORMATIONS DIVERSES

- **Sortie du conseil municipal** : Le conseil municipal effectuera une visite du ban communal le samedi 27 septembre 2014 à partir de 13 heures 30.
- **Infiltrations d'eau** : Lors de l'orage du 6 juillet dernier, des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau du vélux du dépôt des sapeurs-pompiers. Contact a été pris avec l'architecte pour remédier à ce problème.
- **Signalisation chemin du prunier** : il a été demandé que le panneau "sans issue" qui était installé à l'entrée du chemin du prunier soit remis en place. En effet, il n'est pas rare que des véhicules empruntent à tort ce chemin. Ce point sera revu.
- **Poubelle place de la mairie** : Il est proposé de mettre en place une poubelle place de la mairie et de déplacer celle devant le Foyer.
- **Conteneur à verres et à papier** : Mr Jean-Paul Obert soulève le problème de propreté des conteneurs à verres et à papiers et suggère la mise en place de conteneurs enterrés.
- **Mariage Mme Ferder** : Mr le Maire informe le conseil municipal du mariage de Mme Ferder Audrey avec Mr Stoehr Sébastien. Etant agent de la commune, un cadeau lui a été offert.
- **Conseil municipal des enfants & des séniors** : ce point sera rediscuté à la rentrée.
- **501^{ème} RCC** : Le Capitaine Garcia du 501^{ème} RCC a envoyé une carte du Liban où il est en mission
- **Régiment de Marche du Tchad** : Une passation de commandement se déroulera le 4 septembre prochain.
- **Tonte du terrain de football** : Mr Hueber Bruno fera une démonstration de l'utilisation de la tondeuse aux agents communaux le mercredi 16 juillet 2014.
- **Utilisation d'un véhicule personnel** : Dans le cadre de son travail, Mr Simler Roland utilise son véhicule personnel. Il devra être vérifié que son véhicule soit couvert pour la partie professionnelle.
- **Départ de l'abbé Brillenmeyer** : L'abbé Charles Brillenmeyer cessera ses fonctions le 1^{er} septembre 2014. Le prêtre nommé sur le secteur s'appelle Dominique Kress.

- **Armistice** : Les cérémonies commémoratives de l'Armistice se dérouleront le mardi 11 novembre 2014.
- **Problèmes écoulement d'eaux pluviales** : Mme Deck Nathalie indique que lors du dernier orage, la cave de Mr Thomas Gérard a été inondée. Il y a quelques années, un trou a été creusé devant la propriété des époux Deck et comblé avec des galets pour éviter l'écoulement des eaux pluviales dans la propriété de Mr & Mme Thomas. Eu égard au caractère exceptionnel de cet orage, il est proposé de revoir la situation selon l'évolution des écoulements d'eau lors des prochaines averses.
- **Mise en place de bancs** : Quelques habitants ont émis le souhait de la mise en place d'un banc à mi-chemin entre le nord et le sud du village.
- **Fleurissement** : Mr Schönstein Laurent a été interpellé par des habitants par rapport au fleurissement effectué dans certains endroits du village au détriment d'autres endroits (plateau sportif et "gassala").
- **Jury départemental** : Le jury départemental des maisons fleuries sera de passage à Grussenheim le vendredi 18 juillet 2014 à 8 heures.
- **Problèmes d'encombrement des chemins ruraux** : Mr Schönstein Laurent soulève le problème des enrouleurs qui sont stationnés sur les chemins d'exploitation et les jets d'eau qui arrosent les voies publiques.
- **Construction** : Mr Simler Etienne relève que le garage en construction route de Colmar donne directement accès sur la piste cyclable. Mr le Maire informe que le permis de construire respecte les dispositions du PLU et que de ce fait, aucune objection n'a pu être émise.
- **Accessibilité handicapés** : Mr Chaste Bruno rappelle qu'il y a lieu de rediscuter sur le dossier d'accessibilité des handicapés lors de la rentrée.
- **Entretien** : Mr Sutter Thomas indique qu'il y aurait lieu d'entretenir les fossés et le passage entre la propriété de Mr Hartmann Christian & Mr Schwein Gérard.
- **Circulation chemin d'exploitation** : Mr Sutter Thomas informe qu'un moto-cross a circulé à vive allure dans les chemins d'exploitation.

La séance est levée à 00 heures 50

Le Maire, Martin KLIPFEL